

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

092-279200406-20240709-27062024-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Séance du 27 juin 2024

Objet : Approbation du rapport d'activité 2023 de l'OPH Rives de Seine Habitat

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Vincent FRANCHI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Victoria DOGNIN - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Gérard HUOT- Monsieur Luc AIT AISSA – Monsieur Philippe LAUNAY

Ont donné pouvoir :

Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur Bernard GAHNASSIA à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Madame Chantal LABORDA à Monsieur Luc AIT AISSA
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI à Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI

Etaient excusés :

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE

Etaient absents :

Monsieur Hugo DAPINO

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles 421-18, R. 441-9 et R. 423-28 ;

Vu l'arrêté N°2022-77 du préfet des Hauts-de-Seine en date du 1er juin 2022 autorisant la fusion-absorption des trois Offices Publics de l'Habitat de Courbevoie, Levallois et Puteaux et le changement de dénomination de l'Office de l'Habitat de Puteaux en « Office public de l'Habitat Rives de Seine Habitat » ;

Vu le rapport d'activité de l'OPH Rives de Seine Habitat pour l'année 2023 intégrant le rapport d'activité des CALEOL de Puteaux, Courbevoie et Levallois ;

Considérant que le Directeur général de l'OPH Rives de Seine Habitat, doit rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration en lui présentant un rapport annuel d'activité pour l'année 2023 ;

Considérant que les CALEOL rendent compte de leur activité au Conseil d'administration au moins une fois par an ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve le rapport d'activité de l'OPH Rives de Seine Habitat pour l'année 2023 intégrant le rapport d'activité des CALEOL de Puteaux, Courbevoie et Levallois pour cette même période.

Résultat des votes : 28 voix pour

La délibération N°5 est adoptée à l'unanimité par les administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOPTÉ
Pour Extrait Conforme
Le Président,

